



Syndicat Mixte
Rivière Drôme
& ses affluents

RF PREFECTURE DE VALENCE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 17/06/2021 026-252601307-20210609-DEL_2021_6-DE

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de membres présents : 23
Quorum du vote : 14
Nombre de membres votants : 21
Date de convocation : 27/05/2021

**DELIBERATION N°6
DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 9 JUIN 2021**

GEMAPI Carte 1

L'an deux mil vingt et un, le neuf juin à dix-huit heures, un Comité syndical s'est réuni à ALLEX, sous la présidence de Gérard CROZIER.

Etaient présents :

Conseil Départemental : Mme Muriel PARET ; M. Jacques LADEGAILLERIE

Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme : Mmes Agnès FOUILLEUX, Hélène PELAEZ-BACHELIER ; MM. Jacques BONNET, Christophe LEMERCIER, Jean-Philippe ROCHE, Frédéric TRON

Communauté des communes du Diois : Mme Christine AURANGE ; MM. Pascal BAUDIN, Jean-Luc DUPAIGNE, Gérard PERDRIX, Alain BONNARD (suppléant de Anne-Line GUIRONNET)

Communauté de communes du Val de Drôme : Mme Régine CHALEAT ; MM. Robert ARNAUD, Gilbert CHAREYRON, Philippe CHAVE, Gérard CROZIER, René ESTEUILLE, Francis FAYARD, Jean-Marc PEYRET, Jean SERRET, Cyrille VALLON

Autres présents :

CLE du SAGE Drôme : M. Pierre LESPETS, Président (invité permanent)

SMRD : Mmes Céline BELBEOC'H, Marie FALCONE, Chrystel FERMOND, MM. Julien NIVOU, Rémi ABEL-COINDOZ (stagiaire)

Département : Mme Nathalie LESAFFRE

Etaient excusés :

Conseil Départemental : Mmes Catherine AUTAJON, Patricia BRUNEL-MAILLET, Martine CHARMET

Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme : MM. Jean-Pierre POINT, Franck MONGE

Communauté des communes du Diois : Mmes Anne-Line GUIRONNET, Dominique VINAY

Communauté de communes du Val de Drôme : MM. Claude AURIAS, David GARAYT

OBJET : CONVENTION ENTRETIEN DE LA VÉGÉTATION PAR L'ASSOCIATION D'INSERTION TREMPLIN

Vu le plan pluriannuel d'entretien définissant les besoins d'entretien des berges de la rivière et son arrêté de DIG n°26-2018-07-30-005 du 30/07/18 ;

Vu l'expérience concluante menée avec l'association d'insertion Tremplin pendant 11 semaines durant l'hiver 2020/2021 ;

Vu les financements octroyés par le Département pour la mise en œuvre du plan de gestion des boisements de berge ;

Vu le modèle de convention de l'association d'insertion Tremplin, qui propose des unités de prestation sous la forme de mise à disposition d'une équipe technique encadrée pour une semaine. La commande se fait donc sur un nombre de semaines à déterminer en fonction des besoins du SMRD par opération ;

Considérant la nécessité de poursuivre et finaliser les travaux d'entretien pour le bon fonctionnement des rivières du bassin versant ;

Le Président expose que l'association Tremplin possède une grande expérience dans ce type de prestations et répond à nos besoins d'entretien. En terme géographique, cette association pourra intervenir uniquement sur la partie aval du bassin versant. Le haut du bassin versant est trop éloigné de son périmètre d'intervention et restera assuré par un autre prestataire via un marché à bons de commande avec l'ONF.

Le budget prévu pour ces interventions est de 30 000€ HT. Le taux d'aide du Département de la Drôme sur ce type d'opération est de 40%. L'Agence de l'eau n'intervient plus sur ce programme de travaux.

Le Président propose de retenir l'association d'insertion Tremplin pour assurer la réalisation du PPE pendant **12 semaines** par conventionnement.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'UNANIMITE :

- AUTORISE le Président à signer les actes et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Paw Le Président du SMRD, empêché
Gérard CROZIER

Pascal BARDIN, 1er VP



SYNDICAT MIXTE DE LA RIVIERE
DROME ET DE SES AFFLUENTS

